

Régate « NUIT du MONTSEC » – Régate de Grade 5C
Samedi 20 juin 2026 au Lac de Madine
Autorité Organisatrice (AO) : Société Nautique de Madine

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau sur décision du Président du Comité de Course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au Club House.

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 6.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP] – Sans objet

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse de la vigie de la capitainerie.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 mn** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Voir avis de course.

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est : 18 h 00.

L'heure prévue pour l'ouverture de la ligne d'arrivée est : 20 h 45.

L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée est : 21 h 44

(La fin de la régata est fixée à l'heure officielle du coucher du soleil à Nonsard-Lamarche)

7. PAVILLONS DE CLASSE - Le pavillon de classe est le pavillon jaune SNM.

8. ZONES DE COURSE

L'Annexe à l'Avis de Course fournit le plan du lieu de la compétition et l'emplacement des zones de course.

9. LES PARCOURS

9.1 La course étant une course à durée fixe les bateaux feront le parcours en coupant à chaque tour une ligne comprise entre le bateau Comité et un totem qui arbore un pavillon Orange.

Celle-ci deviendra la ligne d'arrivée dès que le bateau Comité sera en position arrivée (envoi du pavillon Bleu).

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront affichés sur le bateau comité.

9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** à l'Avis de Course (ceci modifie la RCV 32).

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Arrivée
Bateau Comité de Course avec pavillon Orange et bouée totem avec pavillon Orange	Bouées cylindriques jaunes fixes en place sur le lac n° 1 à 5 (*) telles que définies sur le plan joint Bouées gonflables jaune (X) ou blanche FFV (A)	Bateau CC avec pavillon Bleu et bouée totem avec pavillon Orange

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11.1 La zone définie par le secteur angulaire de la bouée « Totem N°4 » comprise entre le relèvement 230° et 252° et dans la limite de l'île du « Bois Gérard » est interdite. Cette zone jointive à l'île du « Bois Gérard » est un obstacle continu.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur une bouée totem à l'extrémité bâbord.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classes	Signal d'avertissement	Temps cible d'un tour	Ouverture de la ligne d'arrivée	Fermeture de la ligne d'arrivée
Toutes	18 h 00	60 minutes	20 h 45	21 h 44

16.2 Le délai pour finir est l'horaire officiel de coucher du soleil, heure de fermeture de la ligne d'arrivée.

Les bateaux qui auront traversé la ligne à passer à chaque tour pour la dernière fois avant qu'elle soit en position « arrivée », mais qui n'auront pas repassé cette ligne en position « arrivée » seront notés arrivés à l'heure de la fermeture de la ligne d'arrivée.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la course du jour. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : au Club House.

17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la Vigie. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 La compétition comportera une seule course.

18.2 Courses retirées : sans objet

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distances.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront publiés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation.

18.5 Le classement des bateaux sera calculé à partir du nombre de tours et de l'heure d'arrivée, ce qui aboutira à un temps moyen au tour.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place selon les modalités qui seront précisées sur place.

19.4 Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un autocollant Société Nautique de Madine.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés à l'aide de pavillons spécifiques.

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux / port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux / port.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

28. PRIX

Des prix seront distribués aux participants, en particulier une coupe au premier.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du Comité de Course : Jean-Michel FRISCH

Comité de Course Adjoint :

Louis CIPRIANO

Président du Jury : Lionel FORT

Commissaire aux Résultats :

Huguette KREUZER

ANNEXE ZONES DE COURSE ET PARCOURS (Voir Annexe à l'Avis de Course)